



### ATTESTATION

Je soussigné, Jean Marc FEVRE, Président de la Communauté de Communes du Bassin de Joinville en Champagne atteste que la collectivité doit adopter l'élaboration d'un P.L.U.I. le 20 décembre prochain avec un objectif d'approbation fixé à l'été 2022.

Ce dernier reprendra les vocations existantes de la Zone Artisanale de la Joinchère.

En l'état les règles d'urbanisme applicables sur les parcelles ZH 127 et 130 de la commune de Suzannecourt sont celles issues du règlement de lotissement de la zone artisanale de la Joinchère approuvé par l'arrêté communal N°16/2017 de la mairie de Suzannecourt en date du 22 novembre 2017.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Joinville le 14 décembre 2018

Le Président,  
Jean-Marc FEVRE